

INDEX

RÈGLE

VOTE, MODALITÉS DU (suite)

Retrait ou modification du vote	69(3)
Vote de vive voix	66(1)
Vote par appel nominal	
Demandé par deux sénateurs	66(3)
Différé	68(1)
Aucun sur les affaires subséquentes	68(4)
Étude des affaires courantes	23(3)
Durée normale du report du vote	68(2)
Prolongation du délai le vendredi	68(3)
Une seule fois	68(6)
Non permis durant «Déclarations de sénateurs»	22(10)
Procédure	66(1-3)
Ordre du jour auquel on attribue du temps	40(4)
Aucun ajournement ou amendement	40(7)
Exception	40(7)
Étude des questions	40(5)
Interruption	40(6)
Timbre d'appel	67(1)
Une fois pour les votes sur le même sujet	68(5)

WHIP

«Déclarations de sénateurs», peut demander la prolongation de la durée des	22(8)
Vote par appel nominal différé, peut demander	68(1)
Prolongation du délai le vendredi	68(3)